Abitio

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 400 euros
Siège Social : 52 route de Bischwiller, 67300 Schiltigheim
800 813 933 R.C.S Strasbourg

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2024

Le 10 février 2024 à 10 heures

Les associés de la société Abitio, société par actions simplifiée au capital de 20 400 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 52 route de Bischwiller, 67300 Schiltigheim, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Yamina-Myriame HONNAY, Présidente de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents possèdent 200 actions sur les 200 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

La Présidente Madame Yamina-Myriame HONNAY est présente.

Madame Yamina-Myriame HONNAY, Présidente de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Madame Yamina-Myriame HONNAY, Présidente de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis, Madame Yamina-Myriame HONNAY, Présidente de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un directeur général
- Suppression du nom commercial
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Madame Yamina-Myriame HONNAY, Présidente de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Madame Yamina-Myriame HONNAY, Présidente de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Président, de nommer en qualité de Directeur général de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Zhang Gaojie

Le Directeur général déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

Le Directeur général exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le Directeur général a droit au remboursement de ses frais de déplacements ou de représentation engagés dans l'intérêt de la Société, sur présentation de toutes pièces justificatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : SUPPRESSION DU NOM COMMERCIAL

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Président, de retirer définitivement le nom commercial « Akoneo International » de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Mickaël Guarinos, 52 route de Bischwiller, 67300 Schiltigheim, afin d'effectuer auprès du Tribunal de Commerce de Strasbourg les formalités à réaliser en exécution des résolutions votées lors de l'assemblée générale en date du 10 février 2024 et auprès de l'INPI, les complétions et/ou modifications nécessaires du Registre National des Entreprises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau et par tous les associés présents, une feuille de présence ayant par ailleurs été signée.

Le Président de séance

VATAI Technology